



Comité de Formulation du Programme
Compact Régional Energie- MCC



PROCES VERBAL DE LA CONFERENCE PREALABLE A LA SOUMISSION DES OFFRES

REF.	CFPCR-CI-25-4018
Intitulé de l'activité	Sélection d'un Consultant pour la réalisation des études du coût de service public de l'électricité, les tarifs de vente et de transport d'électricité ainsi que l'impact de l'accès des tiers au réseau et du marché régional (PIR 3)
Objet de la réunion	Conférence préalable à la soumission des offres
Date	30 avril 2026 à 15h00
Lieu	Webconférence via Microsoft Teams

Etaient présents :

Pour le MCC :

1. Mr KEITA Nouhoun
2. Mr Agalheir, Kaocen

Pour le CFPCR-MCC :

3. Mr N'Guessan André KOUAME, Expert Passation des Marchés
4. Mr GNADRO Okou DESIRE, Expert appui Institutionnel

Pour DT Global International Development USA Ltd (Agent Intérimaire de Passation des Marchés (IPA))

1. Joseph Désiré TIGNEGRE, Interim Procurement Agent Manager (IPAM) ;
2. Youness MTALSI, Senior Procurement Specialist ;

Pour les offrants : En ligne à travers la plateforme Microsoft Teams

1. James Walch, **NRECA International** ;
2. Adesoji ADEMOLA, **GOPA TECH** ;
3. Odette Aguié, **KPMG Côte d'Ivoire** ;
4. Lamis Aljounaidi, **Paris Infrastructure Advisory** ;
5. Marie CESAR, **KPMG France** ;
6. Arnaud Rouche, **TRACTEBEL Côte d'Ivoire** ;
7. Patrick GNAMIEN, **Deloitte** ;
8. Cyrille Loh, **Tecina International** ;
9. Aïssatou Traore, **Consultant en modélisation financière & analyse du coût de services** ;

10. Maxime Flan, **ECONERSYS AFRIQUE** ;
11. David KOUASSI, **ECONERSYS AFRIQUE** ;
12. Stéphane CHAPPERON, **Partne Elias** ;
13. Elias ELDAIF, **Grant Thornton** ;
14. Lucien Koty, **Tecina-International**
15. N'zi, Jacques
16. Lahjouji, Nourdine, **GE Vernova** ;
17. RAHRAH Hatem, **IDEA CONSULT** ;
18. Yves Muyange
19. Ignace Yotio

1. Introduction

La conférence préalable a eu lieu le 30 avril 2026 à partir de 15h00, heure d'Abidjan comme indiquée dans le Dossier de Demande d'Offres (DO). A cet effet, un lien de participation a été mis à la disposition des Offrants s'étant préalablement enregistrés auprès de l'Intérim Agent de Passation des Marchés mais aussi au niveau de la Demande d'Offres. Les représentants du CFPCR-MCC et du IPA ont démarré la séance en souhaitant la bienvenue aux participants en ligne.

Une présentation PowerPoint articulée autour des aspects techniques et des aspects de passation des marchés de la Demande d'Offres (DO) a été faite par les représentants du CFPCR-MCC et de l'IPA.

A la suite de la présentation, les participants ont été invités à formuler des questions.

2. Questions/Réponses

Au cours de la séance, le **CFPCR-MCC** a donné des réponses aux questions ci-après enregistrées :

Q1	Serait-il possible d'avoir le support de votre présentation s'il vous plaît ?
R1	Un procès-verbal de la présente séance (incluant la présentation) sera : <ul style="list-style-type: none"> • communiqué aux offrants potentiels enregistrés ; • publié sur le site web du CFPCR-MCC
Q2	Quelles sont les données disponibles en matière de profil de charge pour différentes catégories de consommateurs ?
R2	Les courbes de charges disponibles sont les charges totales sur le système interconnecté (tension HTB : 400 kV, 225 kV et 90 kV) Il n'y a pas de courbe de charges spécifiquement par catégorie de consommateurs. Le consultant devra faire installer des enregistreurs dans des zones pilotes spécifiquement industrielles, commerciales, domestiques, rurales en fonction de sa méthodologie. Ces zones devront être confirmées par le client
Q3	Pourriez-vous confirmer la disponibilité et l'accessibilité des données historiques de coûts et financières (depuis 2014) pour toutes les entités du secteur (CI-ENERGIES, CIE, IPP) ?
R3	Le régulateur mettra à disposition les données disponibles aux consultants.

Q4	Le Consultant aura-t-il un accès direct aux données comptables brutes, ou seulement à des ensembles de données agrégées et validées ?
R4	Le régulateur mettra à disposition les données disponibles aux consultants.
Q5	Pourriez-vous confirmer la disponibilité des données de charge (horaires ou infra-horaires) pour tous les niveaux de tension ?
R5	Les courbes de charges disponibles sont sur le réseau HTB. Les courbes de charges par niveau de tension HTA et BT ne sont pas disponibles. Le consultant devra faire installer des enregistreurs dans des zones pilotes en fonction de sa méthodologie. Ces zones devront être confirmées par le client.
Q6	Existe-t-il des modèles tarifaires ou des outils actuellement utilisés par ANARE-CI qui doivent être revus ou mis à jour ? Le modèle tarifaire doit-il inclure une analyse de scénarios pour différentes options politiques (par exemple, suppression des subventions, rythme de libéralisation) ?
R6	Il existe des modèles tarifaires et des outils utilisés par ANARE-CI. Ils devront être revus. Le modèle tarifaire doit donner suffisamment de souplesses ou d'ajouts d'items selon différentes options
Q7	Le modèle tarifaire doit-il intégrer explicitement des scénarios d'échanges transfrontaliers d'électricité ?
R7	Oui
Q8	Critères, sous-critères et système de points pour l'évaluation des offres techniques : Il est à noter qu'aucune note n'a été attribuée aux catégories suivantes : économiste expert (en matière de réglementation), ingénieur des systèmes de transport et d'électricité et expert en analyse sociale. Compte tenu de ce qui précède, veuillez préciser s'il est obligatoire de fournir les CV des experts mentionnés ci-dessus et si ceux-ci seront évalués dans la partie relative à la notation technique.
R8	Seul le Personnel Clé est noté conformément à la grille communiquée dans la Demande d'Offres. Le Personnel Technique (Expert Economiste (en régulation), Ingénieur système Transport et Électricité, Expert en Analyse sociale) n'est pas noté, mais vous devez fournir des CV pour ces Experts répondant aux qualifications exigées pour chacun de ces profils. Un personnel complémentaire peut être proposé par le Consultant, s'il y a lieu, et ce, sur la base de la méthodologie et de l'approche proposées pour atteindre les objectifs de la mission. Bien que le personnel non-clé ne soit pas évalué de façon individuelle, les qualifications et l'adéquation à la mission de ce personnel seront prises en compte lors de l'évaluation de la méthodologie, du plan de travail et de l'organisation du personnel.
Q9	Mandat – Tâche C.4 : Élaboration d'un modèle de tarification et fixation du tarif de transport : Il apparaît que pour cette tâche, le consultant devra organiser le déploiement, pour une durée déterminée, période, d'un expert basé à Abidjan. Veuillez nous indiquer la durée du déploiement de cet expert à Abidjan, avec la qualification de l'expert à être déployé. De plus, veuillez clarifier que le Client le fera fournir hébergement et autres des installations à l'expert pour être Les personnes en poste ou consultantes doivent construire que dans son estimation d'effort.

R9	La durée de l'expert est fonction de l'approche méthodologique adoptée par l'offrant et de son analyse. Son séjour (hébergement, déplacement, restauration...) n'est pas à la charge du client, mais de l'offrant.
Q10	Ateliers : Veuillez préciser le nombre d'ateliers à organiser, leur lieu et le nombre de participants du côté du client/des principales parties prenantes qui y assisteront. Nous comprenons également que l'organisation logistique de ces ateliers relève de la responsabilité du Client. Veuillez nous apporter des précisions.
R10	Le nombre d'ateliers est fonction de l'approche méthodologique de l'offrant. Des ateliers sont requis pour la présentation des livrables et pour les consultations avec les parties prenantes. Le Consultant sera responsable de l'organisation technique et logistique des ateliers, réunions de consultation et sessions de validation avec les parties prenantes dans le cadre de la mission. Cela inclut notamment la préparation des supports, l'élaboration des ordres du jour, la facilitation des discussions, la rédaction des comptes rendus ainsi que la coordination avec les parties prenantes concernées. Le MCA-Côte d'Ivoire Regional mettra à disposition, lorsque nécessaire, les salles pour la tenue des ateliers et réunions. Par conséquent, les soumissionnaires ne doivent pas inclure dans leurs offres financières les coûts liés à la location de salles ou d'espaces pour les ateliers, ces coûts étant pris en charge directement par MCA-Côte d'Ivoire Régional.
Q11	Séances de formation : Veuillez préciser le nombre d'ateliers à organiser, leur lieu et le nombre de participants du côté du client/des principales parties prenantes qui y assisteront. Nous comprenons également que l'organisation logistique de ces séances relève de la responsabilité du Client. Veuillez nous apporter des précisions.
R11	Le nombre d'ateliers de formations est fonction de l'approche méthodologique de l'offrant. Le Consultant sera responsable de l'organisation technique et logistique des ateliers, réunions de consultation et sessions de validation avec les parties prenantes dans le cadre de la mission. Cela inclut notamment la préparation des supports, l'élaboration des ordres du jour, la facilitation des discussions, la rédaction des comptes rendus ainsi que la coordination avec les parties prenantes concernées. Le MCA-Côte d'Ivoire Regional mettra à disposition, lorsque nécessaire, les salles pour la tenue des ateliers et réunions. Par conséquent, les soumissionnaires ne doivent pas inclure dans leurs offres financières les coûts liés à la location de salles ou d'espaces pour les ateliers, ces coûts étant pris en charge directement par MCA-Côte d'Ivoire Régional.
Q12	Impôt : Le client est prié de préciser la nature et le montant des taxes applicables aux services que le soumissionnaire devra fournir dans le cadre de cette mission. Veuillez également indiquer si une immatriculation à la TVA locale est requise en cas d'application de ces taxes.
R12	Aucune taxe dans le cadre de cette mission n'est payée sur la prestation. Le projet bénéficie d'une exonération totale.
Q13	Type de contrat : Nous supposons que le contrat sera signé sur la base d'un paiement forfaitaire comprenant une rémunération fixe et des frais remboursables. Ces derniers seront facturés avec le paiement forfaitaire et versés à chaque étape franchie. Veuillez confirmer.

R13	CGC 17.1 : Le Contrat est à prix fixe : Vous devez fournir des prix complets (couvrant les frais des déplacements internationaux, de communication, des transports locaux, les frais de bureau et d'expédition des effets personnels, les coûts directs et indirects, assurances, frais généraux, bénéfiques et autres dépenses nécessaires pour la mission conformément aux Termes de référence et aux conditions du Contrat).
Q14	Calendrier de soumission des offres : Afin de bien comprendre l'étendue de l'appel d'offres et les réponses reçues aux questions du consultant, qui auront une incidence importante sur la stratégie d'offre et l'élaboration de la proposition, nous vous demandons de prévoir un délai d'au moins 4 semaines pour la soumission, après réception de vos réponses aux questions.
R14	Un Addendum repoussant la date limite de soumission des Offres de 15 jours sera élaboré et après approbation, sera diffusé à l'ensemble des Candidats.

Q16	Il est demandé, au niveau des Termes de Référence, « Tâche C.2 : Analyse et projection des coûts de transport » et « Tâche B.2 : Analyse des coûts et Évaluation du coût du service Électricité », des analyses prospectives (analyse future à l'horizon 2049). Doit-on réaliser des prévisions de la demande et une optimisation de l'offre, ou plutôt se servir des prévisions fournies dans les plans directeurs ou autres pour effectuer des analyses économiques et financières ? En synthèse : faut-il uniquement collecter ces prévisions déjà existantes ou les produire au cours de la mission ?
R16	Il conviendra de se servir des prévisions des plans directeurs existants
Q17	Les Termes de Référence demandent des analyses sociales sur les clients actuels et les clients potentiels, notamment au niveau de la composante « 1 : L'étude du coût de service et du tarif de vente » et de la Tâche B.1, « Évaluation du mécanisme de fixation et de la méthodologie tarifaire en Côte d'Ivoire », bullet point numéro 7. « L'analyse du niveau de revenus des clients et clients potentiels ainsi que leur capacité de paiement différenciée, stratifiée par zone (urbaine/rurale), âge et sexe, tout en gardant à l'esprit le principe de péréquation géographique » : est-il prévu de collecter ces données par enquête au cours de la mission ou les données permettant de réaliser ces analyses sont-elles déjà disponibles ?
R17	Oui. Votre méthodologie devra prévoir des enquêtes nécessaires, étant donné que les données correspondantes ne sont pas toujours disponibles.
Q18	Avez-vous déjà défini une liste de pays pour le benchmark tarifaire ou déjà définis des critères pour la sélection des pays ?
R18	Non, la liste des pays et les critères de choix pour le benchmark sont à proposer par l'offrant et à valider par le client
Q19	Est-il obligatoire de fournir des attestations de bonne exécution pour les références de missions similaires ?

R19	Les Attestations de Bonne Exécution ou tout autre document assimilé, devront être joints à votre Offre pour permettre d'attester que les missions similaires ont effectivement été réalisées avec succès.
Q20	Est-il nécessaire d'avoir des consultants à plein temps basés en Côte d'Ivoire ?
R20	Le Demande d'offres n'exige pas que tous les consultants à temps plein soient basés en Côte d'Ivoire. Cela dépend de la méthodologie de l'offrant et des tâches spécifiques mentionnées dans les termes de référence.
Q21	Peut-on fournir une mission en cours, non encore finalisée, comme référence ? Si oui, est-il obligatoire de fournir des justificatifs et lesquels le cas échéant ?
R21	Une mission en cours pourrait être considérée si elle a déjà atteint un niveau satisfaisant d'exécution, (par exemple au moins 80%). La difficulté qui demeure pour les missions en cours d'exécution est l'absence d'Attestation de Bonne Exécution prouvant la satisfaction du Client pour la réalisation de ladite mission et attestant qu'elle est réussie. Toutefois, les preuves de validation des principaux livrables définitifs pourront être joints de même que des extraits de Pages significatives du Contrat de ladite mission en cours si elle est vraiment pertinente.
Q22	Le tableau des critères et sous-critères indique que les consultants doivent avoir une « Expérience au cours des dix (10) dernières années dans les études de développement de la régulation économique et tarifaire ». Quelle est la signification précise de cette exigence ? S'agit-il d'avoir réalisé des études récentes (moins de 10 ans) ou de démontrer une régularité dans ce type de missions sur les dix dernières années (par exemple tous les ans ou tous les deux ans) ?
R22	Il s'agit d'avoir réalisé au cours des dix dernières années, des études de développement de la régulation économique tarifaire, quelle que soit la fréquence de leurs réalisations.
Q23	Le tableau des critères et sous-critères indique que les consultants doivent « Avoir réalisé avec satisfaction au cours des dix (10) dernières années des études de marché dans le secteur de l'électricité ». Qu'entend-on par « études de marché dans le secteur de l'électricité » dans le contexte de cette mission ?
R23	Il s'agit de toute étude menée dans le secteur de l'électricité, relative au marché de l'électricité.
Q24	L'analyste financier peut-il être un expert-comptable ?
R24	L'Analyste financier doit répondre aux critères tels que décrits dans les TDR.
Q25	Aucune note n'a été indiquée pour l'évaluation des deux experts suivants : « Expert Économiste (en régulation) » et « Ingénieur système Transport et Électricité ». Comment sont-ils évalués ? Existe-t-il une pénalité s'ils ne sont pas proposés dans l'offre technique ?
R25	(Voir réponse R8 à la question Q8) Le Consultant devra inclure les CV de ce personnel complémentaire dans son offre. Bien que le personnel non-clé ne soit pas évalué de façon individuelle, les qualifications et l'adéquation à la mission de ce personnel seront prises en compte lors de l'évaluation de la méthodologie, du plan de travail et de l'organisation du personnel.

Q26	Dans le tableau de qualification du personnel clé, il est indiqué que le chef de mission doit avoir « Dirigé, au cours des dix (10) dernières années, au moins trois (3) études similaires en taille ou en envergure à cette mission en Afrique subsaharienne ». Quelle est la définition précise de « études similaires en taille ou en envergure » ?
R26	Il s'agit d'études concernant des services similaires à ceux décrits dans les TDR. (La similarité pourrait être appréhendée à travers le contenu et la complexité de la mission, à sa durée et au montant)
Q27	Si la réponse à la question précédente fait référence au budget ou à la durée, comment sont notés ou évalués les projets moins coûteux ou de durée plus courte ?
R27	La méthodologie de notation des différents critères est décrite au Point A.4. Critères d'évaluation technique dans la Demande d'Offres.
Q28	Il n'est pas permis de proposer plusieurs profils pour le personnel clé. Peut-on toutefois proposer des profils complémentaires pour les personnels techniques non notés (« Expert Économiste (en régulation) » et « Ingénieur système Transport et Électricité ») ?
R28	Un personnel complémentaire peut être proposé par le Consultant, s'il y a lieu, et ce, sur la base de la méthodologie et de l'approche proposées pour atteindre les objectifs de la mission. Le Consultant devra inclure les CV de ce personnel complémentaire dans son offre. Bien que le personnel non-clé ne soit pas évalué de façon individuelle, les qualifications et l'adéquation à la mission de ce personnel seront prises en compte lors de l'évaluation de la méthodologie, du plan de travail et de l'organisation du personnel.
Q29	Dans un souci de vous soumettre une offre parfaitement alignée avec vos attentes, techniquement robuste et optimisée sur le plan financier, nous souhaiterions solliciter un délai d'extension de 15 jours pour la remise de notre proposition. Ce délai complémentaire nous permettrait de finaliser certains ajustements essentiels et de mobiliser pleinement nos expertises, afin de garantir une réponse à la hauteur des enjeux et des objectifs du projet.
R29	Un Addendum repoussant la date limite de soumission des Offres de 15 jours sera élaboré et après approbation, sera diffusé à l'ensemble des Candidats.

Q30	<p>Aspects logistiques et financiers : Frais de restauration : Il est mentionné que le MCA prend en charge la location des salles pour les ateliers. Pourriez-vous nous clarifier si les frais de restauration (pauses-café et déjeuners de travail) pour les participants institutionnels sont également pris en charge par le MCA, ou s'ils doivent être inclus dans l'offre financière du Consultant ?</p>
R30	<p>Les TRD indiquent les frais à la charge du MCA.</p> <p>Le Consultant sera responsable de l'organisation technique et logistique des ateliers, réunions de consultation et sessions de validation avec les parties prenantes dans le cadre de la mission. Cela inclut notamment la préparation des supports, l'élaboration des ordres du jour, la facilitation des discussions, la rédaction des comptes rendus ainsi que la coordination avec les parties prenantes concernées.</p> <p>Le MCA-Côte d'Ivoire Regional mettra à disposition, lorsque nécessaire, les salles pour la tenue des ateliers et réunions.</p> <p>Par conséquent, les soumissionnaires ne doivent pas inclure dans leurs offres financières les coûts liés à la location de salles ou d'espaces pour les ateliers, ces coûts étant pris en charge directement par MCA-Côte d'Ivoire Régional.</p> <p>En conséquence, les frais de restaurations (pauses-café et déjeuners de travail) ne sont pas à la charge de MCA-Côte d'Ivoire Régional.</p>
Q31	<p>Aspects logistiques et financiers : Nombre d'exemplaires des livrables : Le dossier de consultation exige la soumission des versions finales en dix (10) exemplaires imprimés. Cette exigence s'applique-t-elle à chacun des livrables techniques listés, ou uniquement aux rapports finaux de synthèse de chacune des trois grandes composantes de l'étude ?</p>
R31	<p>L'exigence de soumettre les versions finales en dix (10) exemplaires s'applique également à chacun des livrables listés.</p>
Q32	<p>Sélection des experts : Analyste financier : Pour le poste d'analyste financier, un diplôme de Master (MBA) avec une spécialisation en finance peut-il être considéré comme une équivalence à la qualification professionnelle (type CFA/CPA) ?</p>
R32	<p>L'Analyste financier doit répondre aux critères tels que décrits dans les TDR.</p>

Q33	<p>Plan directeur existant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la période couverte par ce plan ? • Quel est l'outil qui a été utilisé pour ce plan et sera-t-il mis à disposition du Consultant pour pouvoir analyser en détail sa configuration ? Ou seul le rapport sera disponible ? • Un plan long terme d'investissements en distribution existe-t-il ? Et si oui, pour quelle période ?
R33	<p>Les plans directeurs couvrent la période de 2022 à 2040. Il s'agit des plans directeurs suivants :</p> <p>Plan directeur production transport</p> <p>Plan directeur Distribution grand Abidjan</p> <p>Plan directeur Distribution Intérieur</p> <p>Plan directeur Automatisation</p> <p>Les informations disponibles sur les rapports seront mis à disposition par CI-ENERGIES.</p> <p>Les outils utilisés ne seront pas mis à la disposition du consultant</p>
Q34	<p>Composante D - Net metering</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faut-il réaliser une étude complète détaillée de faisabilité technique, réglementaire et financière du net metering , ou s'agit-il d'une analyse exploratoire plus générale intégrée dans le rapport plus large sur l'ATR?
R34	<p>Il ne s'agit pas de réaliser une étude complète détaillée de faisabilité technique et financière sur le net metering</p>
Q35	<p>Livrables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette partie mentionne ceci : <i>Conformément aux exigences des PIR, le dispositif de livrables devra également inclure des productions à vocation réglementaire, telles que des propositions de textes révisés, des modèles de contrats, des guides de sélection et tout document nécessaire à la mise en conformité du cadre national</i> <p>Le détail de la portée des composantes et tâches ne mentionne pas la rédaction effective de textes juridiques ni de modèles de contrat. Pouvez-vous préciser si la rédaction effective de tels textes (par exemple décrets, arrêtés) est incluse dans la mission, et préciser notamment quels modèles de contrats serait demandée ? Ou faut-il comprendre comme semble l'indiquer le détail des tâches que la mission se limite à des propositions de modifications de textes-clefs (donc identifier les textes à modifier et formuler les orientations à y intégrer) et à la rédaction d'un guide tarifaire complet ?</p>
R35	<p>La rédaction effective de textes juridiques et des modèles de contrat ne sont pris en compte dans la mission du consultant. Il s'agira d'indiquer les textes nécessaires à rédiger avec les points précis à adresser ainsi que les objectifs des dits textes.</p>

Q36	<p>Utilisation des références des sous-consultants</p> <p>Dans le cadre des critères d'évaluation technique, et en particulier du critère relatif à l'« Expérience du Consultant », nous vous remercions de bien vouloir préciser si les références et expériences de firmes associées ou de sous-consultants peuvent être prises en compte pour l'évaluation de ce critère, ou si celui-ci est exclusivement évalué sur la base de l'expérience de la firme chef de file / consultant principal.</p>
R36	<p>Veillez relire le Formulaire Tech 4 joint dans la Demande d'Offres.</p> <p>En cas de Co-Entreprise/Association, ou utilisation de sous consultants, tous les membres combinés doivent satisfaire à l'exigence, leurs expériences doivent être détaillées à travers le Formulaire Tech 4.</p>
Q37	<p>Compte rendu de la conférence préalable</p> <p>Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre, le cas échéant, le procès-verbal ou compte rendu officiel de la conférence préalable, ainsi que toute clarification écrite qui aurait été communiquée aux Offrants à cette occasion.</p>
R37	<p>Le PV de la conférence préalable à la soumission des Offres, le Bulletin de Clarification et l'Addendum N°01 seront affichés sur le site Web du CFPCR puis diffusés aux Candidats qui ont communiqué leur adresse email lors de la conférence ou en s'enregistrant via le lien communiqué dans la Demande d'Offres.</p>
Q38	<p>Extension de la date de soumission : Afin de nous permettre de consolider une offre technique et financière de haute qualité répondant de manière exhaustive à l'ensemble des exigences des Termes de Référence, nous sollicitons respectueusement un report de la date limite de dépôt des offres de 3 semaines.</p>
R38	<p>Un Addendum N°01 à la Demande d'Offres sera publié sur le site web du CFPCR, prorogeant la date limite de soumission des Offres jusqu'au 05 juin 2026 à 15 Heures au plus tard, Heure d'Abidjan.</p>
Q39	<p>Clarification sur la matrice d'évaluation : En examinant les critères de notation de la section d'évaluation (Section III), nous avons relevé que deux postes clés, à savoir l'Expert Économiste et l'Ingénieur Système de Transport, ne semblent pas disposer de points d'évaluation spécifiques dans la grille de notation. Pourriez-vous nous confirmer si ces experts feront l'objet d'une évaluation chiffrée ou nous préciser les modalités de leur prise en compte dans le score technique final ?</p>
R39	<p>Veillez vous référer à la Section III, Critères de qualification et d'Evaluation pour les points attribués exclusivement au Personnel Clé.</p>

Q=Questions ; R=Réponses

Les représentants de l'Agent Intérimaire de Passation des marchés ont informé les participants que les questions posées seront enregistrées, de même qu'ils peuvent continuer à transmettre leurs préoccupations par courriel à l'Agent Intérimaire de Passation des Marchés jusqu'au 08 mai 2026, date au plus tard. Toutes les réponses à leurs questions ou préoccupations seront communiquées au plus tard sept (07) jours avant la date limite de soumission des Offres.

La Conférence s'est achevée à 16h00.

L'Agent Intérimaire de Passation de Marchés pour le Compte de **CFPCR-MCC**

Annexe (fichier séparé)

- **Présentation faite au cours de la conférence préalable**



QCBS CFPCR 25
4018 PIR 3 PRE BID M